



Brookfield Renewable Partners L.P.

RAPPORT DE GESTION
DU DEUXIÈME TRIMESTRE

Rapport de gestion

pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025

Le présent rapport de gestion pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 a été préparé en date du 1^{er} août 2025. Sauf indication contraire, les termes « Énergie Brookfield », « nous », « notre » et « nos » et « notre Société » désignent Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées. La société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC ») détenues par le public et Brookfield Wealth Solutions, les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») de Brookfield Renewable Holdings Corporation (« BRHC ») (auparavant Brookfield Renewable Corporation) détenues par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité ». Les porteurs des parts de société en commandite, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité, des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 sont désignés collectivement les « porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont désignées collectivement les « parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards. Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

Les états financiers d'Énergie Brookfield ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ », « £ », « COP » et « \$ AU » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal, à la livre sterling, au peso colombien et au dollar australien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov/edgar.shtml), et celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Présentation du rapport de gestion

PARTIE 1 – Faits saillants du deuxième trimestre de 2025	3	PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)	26
PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	6	Emprunts	26
PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	8	Dépenses d'investissement	27
Résumé des états consolidés de la situation financière	8	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	28
Transactions entre parties liées	9	Actions, parts et billets en circulation	30
Capitaux propres	13	Dividendes et distributions	31
PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	15	Obligations contractuelles	31
Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 juin	15	Informations financières supplémentaires	31
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	20	Accords hors état de la situation financière	32
Profil des contrats	23	PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles	33
PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	24	Sommaire des résultats trimestriels historiques	33
Structure du capital	24	PARTIE 7 – Estimations critiques, méthodes comptables et contrôles internes	38
Liquidités disponibles	25	PARTIE 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	40
		PARTIE 9 – Mise en garde	46

PARTIE 1 – FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
<u>Informations financières choisies</u>				
Produits	1 692 \$	1 482 \$	3 272 \$	2 974 \$
Perte nette attribuable aux porteurs de parts ¹	(112)	(154)	(309)	(274)
Perte de base et diluée par part de société en commandite ²	(0,22)	(0,28)	(0,58)	(0,51)
BAIIA ajusté au prorata ³	700	629	1 325	1 204
Fonds provenant des activités ³	371	339	686	635
Fonds provenant des activités par part ^{3, 4}	0,56	0,51	1,04	0,96
Distribution par part de société en commandite	0,37	0,36	0,75	0,71
<u>Information sur l'exploitation</u>				
Puissance (MW)	47 549	34 189	47 549	34 189
Production totale (GWh)				
Production moyenne à long terme	31 450	24 895	61 926	47 828
Production réelle	30 650	21 467	59 658	42 688
Production au prorata (GWh)				
Production réelle	9 542	8 298	18 212	16 759

- ¹⁾ Pour le trimestre et le semestre considérés, comprend une perte de 63 millions \$ et de 164 millions \$ attribuable aux capitaux propres des commanditaires, une perte de 40 millions \$ et de 103 millions \$ attribuable aux actions échangeables de BEPC et aux actions échangeables de catégorie A.2, une perte de 44 millions \$ et de 112 millions \$ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield, et un résultat de 35 millions \$ et de 70 millions \$ attribuable à la participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.
- ²⁾ Le nombre moyen de parts de société en commandite pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 s'est établi à respectivement 283,8 millions et 284,3 millions (respectivement 285,2 millions et 286,0 millions en 2024).
- ³⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 9 – Mise en garde ».
- ⁴⁾ Le nombre moyen de parts en circulation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 s'est établi à respectivement 661,9 millions et 662,4 millions (respectivement 663,3 millions et 664,1 millions en 2024) comprenant les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Situation de trésorerie et sources de financement		
Liquidités disponibles	4 677 \$	4 320 \$
Ratio d'endettement – société mère	15 %	15 %
Ratio d'endettement – consolidé	42 %	40 %
Emprunts sans recours en pourcentage du total des emprunts – consolidé.....	90 %	91 %
Exposition aux dettes à taux d'intérêt fixe au prorata ¹	98 %	95 %
Emprunts de la société mère		
Durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette	14 ans	12 ans
Taux d'intérêt moyen pondéré	4,6 %	4,5 %
Emprunts sans recours au prorata		
Durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette	11 ans	11 ans
Taux d'intérêt moyen pondéré	5,6 %	5,4 %

¹⁾ Le total des dettes à taux d'intérêt variables en pourcentage du total des emprunts est de 12 % (13 % en 2024) dont 10 % (8 % en 2024) se rapportent aux dettes à taux d'intérêt variables contractées dans certaines régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe en raison des coûts connexes élevés qu'entraîne la couverture dans ces régions.

Exploitation

Les fonds provenant des activités se sont établis à 371 millions \$, ou 0,56 \$ par part, soit une augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent soutenue par :

- le solide rendement de nos actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie, la production étant supérieure à la moyenne à long terme;
- l'apport provenant de la croissance, notamment des acquisitions ainsi que des nouveaux projets en développement d'une puissance supérieure à 7 700 MW ayant commencé leurs activités commerciales au cours des douze derniers mois;
- des flux de trésorerie contractuels stables et croissants, assortis de clauses d'indexation sur l'inflation, issus de notre parc d'actifs en exploitation;

Compte tenu de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie, des profits et des pertes de change et sur les dérivés et d'autres éléments, la perte nette attribuable aux porteurs de parts s'est élevée à 112 millions \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2025.

Nous continuerons à surveiller et à évaluer les effets potentiels des tarifs douaniers et à mettre à profit notre chaîne d'approvisionnement d'envergure à l'échelle mondiale et nos relations étroites avec nos fournisseurs des États-Unis pour en atténuer les risques futurs.

Nous sommes toujours un partenaire mondial de choix pour l'approvisionnement en énergie propre, car :

- nous avons conclu un accord-cadre d'énergie hydroélectrique avec Google visant la production d'une capacité maximale de 3 000 mégawatts aux États-Unis, y compris deux premiers contrats visant à fournir une capacité de 670 MW;
- nous avons fait progresser nos priorités commerciales en concluant des contrats visant à fournir une production d'environ 4 300 gigawattheures supplémentaire par année.

Situation de trésorerie et sources de financement

Notre accès à des capitaux importants et notre solide bilan de qualité supérieure assorti d'une note de crédit BBB+ continuent de nous distinguer sur le marché et d'appuyer nos initiatives de croissance.

- Notre situation financière demeure robuste grâce aux liquidités disponibles de 4,7 milliards \$ à la fin du trimestre.
- Nous avons émis des billets hybrides de 30 ans d'un montant en capital de 250 millions \$ CA à un taux d'intérêt nominal de 5,37 % qui sera révisé selon le taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, majoré d'un écart de 246 pdb.
- Nous avons conclu, avec nos partenaires institutionnels, un financement de 6,3 milliards € (environ 7 milliards \$) visant la construction d'un projet en Pologne, le plus important financement que nous ayons réalisé.
- Depuis le début de l'exercice, nous avons conclu des financements totalisant 19 milliards \$, ce qui a permis de prolonger les échéances et d'optimiser notre structure du capital.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme de recyclage d'actifs, en vendant des actifs qui généreront un produit d'environ 1,5 milliard \$ (montant net d'environ 400 millions \$ à Énergie Brookfield), dont les éléments suivants :

- Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW, ce qui a dégagé un produit d'environ 200 millions \$ (montant net d'environ 50 millions \$ pour Énergie Brookfield).
- Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu des ententes visant la vente de deux participations de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 450 MW, pour un produit prévu d'environ 520 millions \$ (montant net d'environ 250 millions \$ pour Énergie Brookfield).

Croissance et développement

Nous avons investi, ou convenu d'investir avec nos partenaires institutionnels, un montant en capital allant jusqu'à 2,6 milliards \$ (montant net d'environ 1,1 milliard \$ pour Énergie Brookfield) dans de multiples placements, ce qui ajoute des plateformes et des actifs de premier plan aux États-Unis et à l'échelle mondiale, notamment :

- Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation additionnelle d'au plus 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie d'environ 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Énergie Brookfield continuera de consolider cette entreprise.

Nous continuons à faire avancer nos activités de développement :

- Nous avons dégagé une capacité d'environ 7 700 MW au cours des 12 derniers mois et nous prévoyons acquérir une capacité supplémentaire d'énergie renouvelable totalisant environ 8 000 MW en 2025.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produits	1 692 \$	1 482 \$	3 272 \$	2 974 \$
Coûts d'exploitation directs	(699)	(618)	(1 374)	(1 252)
Coûts de service de gestion.....	(56)	(53)	(105)	(98)
Charge d'intérêts.....	(624)	(489)	(1 233)	(965)
Charge d'amortissement.....	(609)	(517)	(1 192)	(1 019)
Recouvrement (charge) d'impôt.....	197	(19)	283	(33)
Résultat net	100 \$	(88) \$	(8) \$	(158) \$

	Taux de change moyen pour 1 \$ US			
\$ CA	1,38	1,37	1,41	1,36
€.....	0,88	0,93	0,92	0,92
R\$.....	5,67	5,22	5,76	5,09
COP.....	4 198	3 927	4 195	3 921

Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 juin 2025

Les produits totalisant 1 692 millions \$ représentent une augmentation de 210 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des excellentes ressources hydrologiques de nos centrales hydroélectriques aux États-Unis, au Canada et en Colombie ayant été contrebalancés en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 270 millions \$ et 3 834 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 104 millions \$ et une réduction de la production de 1 270 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 69 millions \$ puisque l'avantage tiré de l'augmentation des ressources dans nos centrales hydroélectriques et notre portefeuille éolien aux États-Unis, au Canada et en Colombie, ainsi que de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat de nos actifs au Canada, au Brésil et en Colombie, a été contrebalancé en partie par la baisse des apports hydrologiques dans nos activités au Brésil et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie attribuable à des apports hydrologiques accrus à l'échelle du système.

Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des devises a entraîné une diminution des produits de 25 millions \$, qui a été en partie contrebalancée par l'effet de change favorable de 11 millions \$ sur nos coûts d'exploitation directs et les charges d'intérêts.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 699 millions \$ représentent une augmentation de 81 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales ayant été contrebalancés en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement ainsi que le raffermissement susmentionné du dollar américain.

Les coûts de service de gestion totalisant 56 millions \$ représentent une augmentation de 3 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts de 624 millions \$ représente une augmentation de 135 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des acquisitions récentes, y compris le coût du financement provisoire associé à

l'acquisition de Neoen attribuable à nos partenaires institutionnels et des initiatives de financement des activités de développement, qui ont été contrebalancées en partie par les fluctuations des taux de change déjà mentionnées.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 609 millions \$, ce qui représente une hausse de 92 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable à la croissance de nos activités.

Le recouvrement d'impôt différé totalisant 181 millions \$ représente une augmentation de 184 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la simplification de l'organisation de Neoen qui a entraîné un recouvrement d'impôt différé de 161 millions \$.

Le résultat net s'est élevé à 100 millions \$, soit une augmentation de 188 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent en raison surtout des éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour le semestre clos le 30 juin 2025

Les produits totalisant 3 272 millions \$ représentent une augmentation de 298 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des excellentes ressources hydrologiques de nos centrales hydroélectriques aux États-Unis, au Canada et en Colombie ayant été contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 509 millions \$ et 7 447 GWh, le tout en partie contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 165 millions \$ et une réduction de la production de 1 765 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 38 millions \$ puisque l'augmentation des ressources dans nos centrales hydroélectriques et notre portefeuille éolien aux États-Unis, au Canada et en Colombie, ainsi que de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat de nos actifs au Canada, au Brésil et en Colombie a été contrebalancé en partie par la baisse des apports hydrologiques dans nos activités au Brésil et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie attribuable à des apports hydrologiques accrus à l'échelle du système.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des autres devises a entraîné une baisse des revenus de 84 millions \$, ce qui a été en partie contrebalancé par l'effet de change favorable de 50 millions \$ sur les coûts d'exploitation directs et la charge d'intérêts pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 374 millions \$ représentent une augmentation de 122 millions \$ en regard de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement et le raffermissement du dollar américain susmentionné.

Les coûts de service de gestion totalisant 105 millions \$ représentent une augmentation de 7 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts de 1 233 millions \$ représente une augmentation de 268 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison des acquisitions récentes, y compris le coût du financement provisoire associé à l'acquisition de Neoen attribuable à nos partenaires institutionnels et des initiatives de financement des activités de développement, qui ont été contrebalancées en partie par les fluctuations des taux de change déjà mentionnées.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 192 millions \$, ce qui représente une hausse de 173 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, et est attribuable à la croissance de nos activités.

Le recouvrement d'impôt différé totalisant 226 millions \$ représente une augmentation de 215 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la simplification de l'organisation de Neoen qui a entraîné un recouvrement d'impôt différé de 161 millions \$. Au cours du trimestre, le poste Divers comprend des droits de timbre perçus dans certains territoires où Neoen exerce ses activités à l'atteinte des seuils de propriété établis ayant été pris en compte dans notre souscription.

La perte nette s'est élevée à 8 millions \$, soit une augmentation de 150 millions \$ par rapport à l'exercice précédent en raison surtout des éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs courants	7 806 \$	8 835 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	3 709	2 740
Immobilisations corporelles à la juste valeur	76 351	73 475
Actifs détenus en vue de la vente	1 756	2 049
Total de l'actif	98 601	94 809
Emprunts de la société mère	4 563	3 802
Emprunts sans recours	33 190	30 588
Passifs d'impôt différé	8 682	8 439
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	886	1 036
Total du passif et des capitaux propres	98 601	94 809
	Taux de change au comptant pour 1 \$ US	
\$ CA	1,36	1,44
€	0,85	0,97
RS	5,46	6,19
COP.....	4 070	4 409

Immobilisations corporelles et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 76,4 milliards \$ au 30 juin 2025, contre 73,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 2,9 milliards \$. Notre acquisition d'un exploitant et promoteur d'actifs d'énergie renouvelable entièrement intégré aux États-Unis a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles de 0,5 milliard \$. Nos investissements soutenus dans le développement d'actifs de production d'électricité ont entraîné une augmentation des immobilisations corporelles de 3,3 milliards \$ et le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des devises a fait augmenter les immobilisations corporelles de 3,0 milliards \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des cessions et des actifs classés comme actifs détenus en vue de la vente, y compris la vente d'une participation additionnelle de 25 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW, qui a entraîné son retrait du périmètre de consolidation et une diminution de 2,7 milliards \$ des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement qui a entraîné une diminution de 1,2 milliard \$ des immobilisations corporelles.

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 3,7 milliards \$ au 30 juin 2025, contre 2,7 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1 milliard \$ attribuable à l'intégration d'une société se spécialisant dans le développement et l'exploitation acquise récemment aux États-Unis, au reclassement d'un portefeuille de centrales éoliennes en exploitation au profit de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence à la suite de la vente d'une participation partielle et du déclassement et du raffermissement du dollar américain, le tout en partie contrebalancé par les distributions, les placements reclassés comme détenus en vue de la vente et la dissolution d'une coentreprise.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente totalisaient respectivement 1,8 milliard \$ et 0,9 milliard \$ au 30 juin 2025 et étaient composés d'un portefeuille d'actifs solaires en construction en Inde d'une puissance de 633 MW, ainsi que d'une participation de 50 % dans une entreprise multinationale de développement d'actifs de production décentralisée dotée d'un portefeuille d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 200 MW et d'un portefeuille d'actifs éoliens en Australie d'une puissance de 315 MW. Les actifs détenus en vue de la vente comprennent également un portefeuille d'actifs éoliens, solaires et de stockage par batteries en Australie d'une puissance de 650 MW, qui a été classé comme actif détenu en vue de la vente à la suite de l'acquisition de Neoen.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font principalement avec Brookfield et ses parties liées.

Énergie Brookfield vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une unique convention d'achat d'électricité (CAÉ) à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York. Brookfield maintiendra le prix qu'Énergie Brookfield reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis.

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles Énergie Brookfield a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie et dans Neoen. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Énergie Brookfield participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »). Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit soutenues par Brookfield.

De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des coinvestisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation.

Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 30 juin 2025, aucun fonds n'avait été déposé auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 se sont établis à néant (néant en 2024).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent participer à des mobilisations de capitaux entreprises par Énergie Brookfield. Ces financements étant généralement octroyés au taux du marché, Brookfield Wealth Solutions détenait, au 30 juin 2025, une créance de 68 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (65 millions \$ au 31 décembre 2024) et une créance de 7 millions \$ au titre d'emprunts de la société mère (7 millions \$ au 31 décembre 2024). En outre, Brookfield Wealth Solutions a souscrit un financement donnant droit à des avantages fiscaux de 27 millions \$ (1 million \$ au 31 décembre 2024) ainsi que des capitaux propres des commanditaires privilégiés d'un montant de 11 millions \$ (10 millions \$ au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, Énergie Brookfield avait contracté des emprunts de 359 millions \$ (348 millions \$ au 31 décembre 2024) auprès de Brookfield Wealth Solutions, lesquels étaient classés comme des montants à payer aux parties liées.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a souscrit un financement donnant droit à des avantages fiscaux de 100 millions \$ au moyen d'une structure d'actions privilégiées auprès de Brookfield Wealth Solutions de manière indépendante. Au 30 juin 2025, un montant de 14 millions \$ a été comptabilisé à titre de passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des conventions avec Brookfield et ses filiales afin de transférer des crédits d'impôt obtenus dans le cadre de projets d'énergie renouvelable. Ces conventions sont généralement conclues au prix du marché. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, Énergie Brookfield a transféré des crédits d'impôt de respectivement néant et 19 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024) à Brookfield et ses filiales.

Au cours du premier trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un actif solaire destiné aux réseaux publics en Jamaïque détenu par Neoen d'une puissance de 52 MW à une entreprise associée d'Énergie Brookfield pour un produit d'environ 19 millions \$ (montant net d'environ 2 millions \$ pour Énergie Brookfield). L'actif faisait déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente négociée dans des conditions normales de concurrence qui avait été conclue avant qu'Énergie Brookfield n'acquière Neoen et, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a donc été comptabilisé à la suite de la transaction.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation supplémentaire allant jusqu'à 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. auprès d'une société affiliée à Brookfield, à une valeur équivalente au prix d'acquisition par un tiers, jusqu'à concurrence de 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 450 MW pour un produit prévu d'environ 522 millions \$ (montant net de 250 millions \$ pour Énergie Brookfield), dont une tranche de 25 % a été vendue à une société affiliée de Brookfield à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie qui a acquis la participation restante de 25 % dans le portefeuille dans le cadre de la transaction. Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

De plus, notre Société a conclu de nouvelles conventions avec Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 29, « Transactions entre parties liées », dans les états financiers consolidés audités au 31 décembre 2024 d'Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	(2) \$	(8) \$	24 \$	8 \$
Services de développement.....	3	—	14	—
	1 \$	(8) \$	38 \$	8 \$
Autres produits				
Produits de distribution.....	17 \$	1 \$	29 \$	3 \$
Intérêts et autre revenu de placement.....	—	—	5	—
	17 \$	1 \$	34 \$	3 \$
Coûts d'exploitation directs				
Autres services entre parties liées	(7) \$	(5) \$	(14) \$	(5) \$
Charge d'intérêts				
Emprunts	(50) \$	(13) \$	(130) \$	(27) \$
Désactualisation des soldes des contrats.....	(9)	(9)	(19)	(17)
	(59) \$	(22) \$	(149) \$	(44) \$
Divers				
Autres (charges) produits liés aux services entre parties liées.....	(1) \$	2 \$	(2) \$	3 \$
Profit sur les instruments financiers.....	6	—	6	2
	5 \$	2 \$	4 \$	5 \$
Coûts de service de gestion	(60) \$	(53) \$	(109) \$	(98) \$
Impôt exigible				
Crédits d'impôt à l'investissement	— \$	— \$	19 \$	— \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs courants			
Créances clients et autres actifs courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	72 \$	65 \$
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield ¹	355 \$	573 \$
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres ²	696 \$	300 \$
		1 051 \$	873 \$
Actifs détenus en vue de la vente	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	125 \$
Actifs liés à des instruments financiers	Brookfield	— \$	38 \$
Actifs non courants			
Autres actifs non courants			
Actif sur contrat	Brookfield.....	237 \$	250 \$
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	11	8
Passifs courants			
Passif sur contrat	Brookfield.....	57 \$	47 \$
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ³	4 944 \$	4 005 \$
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2 018	684
	Brookfield Wealth Solutions.....	123	123
Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité	Brookfield.....	45	43
		7 130 \$	4 855 \$
Passifs détenus en vue de la vente	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	— \$	31 \$
Passifs non courants			
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield.....	10 \$	13 \$
	Brookfield Wealth Solutions.....	27	1
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ³	778 \$	309 \$
	Brookfield Wealth Solutions.....	236	225
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	50	58
		1 064 \$	592 \$
Emprunts de la société mère	Brookfield Wealth Solutions.....	7 \$	7 \$
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions.....	68 \$	65 \$

Autres passifs non courants

Passif sur contrat Brookfield..... 681 \$ 686 \$

Capitaux propres

Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées Brookfield Reinsurance et entreprises associées 11 \$ 10 \$

¹⁾ Comprennent des montants à recevoir de 190 millions \$ (376 millions \$ en 2024) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.

²⁾ Comprennent un montant de 507 millions \$ pris en charge au moment de l'acquisition d'un exploitant et promoteur d'actifs d'énergie renouvelable entièrement intégré aux États-Unis.

³⁾ Comprennent des montants à payer de respectivement 137 millions \$ (32 millions \$ en 2024), 1 396 millions \$ (87 millions \$ en 2024) et 2 836 millions \$ (3 493 millions \$ en 2024) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

CAPITAUX PROPRES

Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir des distributions, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles sur les parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative au 30 juin 2025 est alors de 15 % des distributions au-delà de ce seuil. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de 35 millions \$ et de 72 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025 (respectivement 32 millions \$ et 65 millions \$ en 2024).

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 juin 2025, aucune des actions privilégiées de catégorie A émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a déclaré que les distributions trimestrielles fixes sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB, seront versées à un taux annuel de 5,203 % au cours des cinq prochains exercices à partir du 1^{er} mai 2025. Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a déclaré que les distributions trimestrielles variables sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB seront versées à un taux annualisé de 5,27 % au cours des trois mois commençant le 1^{er} mai 2025.

Au cours du trimestre, 1 619 actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB.

Au cours du trimestre, 1 524 396 actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des trimestres et des semestres clos le 30 juin 2025 et 2024.

Billets subordonnés perpétuels

Les billets subordonnés perpétuels sont classés comme une catégorie distincte de participations ne donnant pas le contrôle dans l'état consolidé de la situation financière d'Énergie Brookfield. Énergie Brookfield a engagé des intérêts de 10 millions \$ et de 20 millions \$ sur les billets subordonnés perpétuels au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025 (respectivement 10 millions \$ et 17 millions \$ en 2024). Les intérêts engagés sur les billets subordonnés perpétuels sont présentés à titre de distributions dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées

Les parts de société en commandite privilégiées de catégorie A (les « parts de société en commandite privilégiées ») d'Énergie Brookfield ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

Capitaux propres des commanditaires, parts de société en commandite rachetables/échangeables et actions échangeables de BEPC

Au 30 juin 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield sur une base entièrement échangeable. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte, soit 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables, actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, un total de respectivement 67 986 et 139 220 parts de société en commandite (respectivement 62 494 et 157 512 parts de société en commandite en 2024) ont été émises dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de respectivement 2 millions \$ et 3 millions \$ (respectivement 2 millions \$ et 4 millions \$ en 2024).

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé respectivement 248 et 35 561 actions échangeables de BEPC (respectivement 7 459 et 10 142 actions échangeables de BEPC en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024).

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, un total de respectivement 350 600 et 1 522 975 parts de société en commandite (respectivement 1 063 400 et 2 279 654 parts de société en commandite en 2024) ont été rachetées et annulées pour un coût total de respectivement 7 millions \$ et 34 millions \$ (respectivement 23 millions \$ et 52 millions \$ en 2024). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des semestres clos le 30 juin 2025 et 2024.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, « le principal décideur opérationnel ») d'Énergie Brookfield pour gérer l'entreprise, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples informations sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités, lesquelles sont des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 JUIN

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 juin :

	(GWh)				(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Production MLT		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité										
Amérique du Nord	3 797	2 987	3 565	3 562	344 \$	256 \$	227 \$	165 \$	158 \$	97 \$
Brésil.....	893	1 029	968	1 020	52	53	37	35	33	30
Colombie	978	670	919	908	61	72	37	31	14	9
	5 668	4 686	5 452	5 490	457	381	301	231	205	136
Énergie éolienne	2 117	2 108	2 405	2 444	146	154	126	136	84	103
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	1 349	1 109	1 569	1 262	126	120	135	117	100	91
Énergie décentralisée et stockage.....	408	395	393	326	67	61	57	54	44	44
Solutions durables	—	—	—	—	178	114	85	51	74	42
Siège social	—	—	—	—	—	—	(4)	40	(136)	(77)
Total.....	9 542	8 298	9 819	9 522	974 \$	830 \$	700 \$	629 \$	371 \$	339 \$

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Produits.....	457 \$	381 \$
Autres produits	7	11
Coûts d'exploitation directs	(163)	(161)
BAIIA ajusté ¹	301	231
Charge d'intérêts.....	(93)	(91)
Impôt exigible.....	(3)	(4)
Fonds provenant des activités	205 \$	136 \$
<i>Production (GWh) – MLT</i>	5 452	5 490
<i>Production (GWh) – réelle</i>	5 668	4 686
<i>Produits moyens par MWh²</i>	70	72

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Le tableau suivant présente les résultats au prorata, par secteur géographique des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Production réelle (GWh)		Produits moyens par MWh ¹		BAIIA ajusté ²		Fonds provenant des activités	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Amérique du Nord								
États-Unis.....	2 417	2 045	82 \$	85 \$	143 \$	108 \$	103 \$	69 \$
Canada.....	1 380	942	66	67	84	57	55	28
	3 797	2 987	76	79	227	165	158	97
Brésil.....	893	1 029	58	52	37	35	33	30
Colombie.....	978	670	56	75	37	31	14	9
Total	5 668	4 686	70 \$	72 \$	301 \$	231 \$	205 \$	136 \$

¹⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

²⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Amérique du Nord

Les fonds provenant des activités en Amérique du Nord se sont établis à 158 millions \$, en regard de 97 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, la société ayant bénéficié des apports hydrologiques plus solides et de la diminution des produits moyens par MWh attribuable à l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat, le tout ayant été contrebalancé en partie par la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et la composition des prix (les marchés à prix faibles ayant connu une augmentation des ressources).

Brésil

Les fonds provenant des activités au Brésil se sont établis à 33 millions \$, par rapport à 30 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré de la hausse des produits moyens par MWh découlant de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat ayant été contrebalancé en partie par la baisse des apports hydrologiques et la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

Colombie

Les fonds provenant des activités en Colombie se sont établis à 14 millions \$, comparativement à 9 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, nos activités ayant tiré parti des apports hydrologiques accrus et de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat, le tout en partie contrebalancé par l'affaiblissement du peso colombien et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat, en raison de la hausse des ressources hydrologiques à l'échelle du réseau.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Produits.....	146 \$	154 \$
Autres produits	38	41
Coûts d'exploitation directs	(58)	(59)
BAIIA ajusté ¹	126	136
Charge d'intérêts	(41)	(29)
Impôt exigible.....	(1)	(4)
Fonds provenant des activités	84 \$	103 \$
<i>Production (GWh) – MLT</i>	<i>2 405</i>	<i>2 444</i>
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>2 117</i>	<i>2 108</i>

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont fixés à 84 millions \$ par rapport à 103 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des centrales récemment acquises et mises en service, y compris notre participation dans Neoen et dans un portefeuille d'éoliennes en mer au Royaume-Uni, ayant été contrebalancé par l'incidence générée par la vente récente de nos actifs éoliens au Portugal et en Espagne, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Produits.....	126 \$	120 \$
Autres produits.....	49	30
Coûts d'exploitation directs.....	(40)	(33)
BAIIA ajusté ¹	135	117
Charge d'intérêts.....	(33)	(26)
Impôt exigible.....	(2)	—
Fonds provenant des activités.....	100 \$	91 \$
<i>Production (GWh) – MLT.....</i>	<i>1 569</i>	<i>1 262</i>
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>1 349</i>	<i>1 109</i>

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont fixés à 100 millions \$, contre 91 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de l'avantage tiré des centrales nouvellement acquises et mises en service, y compris Neoen ainsi qu'un promoteur et exploitant entièrement intégré d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, contrebalancés en partie par un profit sur la vente d'une participation mineure dans un portefeuille en développement qui a profité à l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET STOCKAGE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et stockage pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024
Produits.....	67 \$	61 \$
Autres produits.....	11	12
Coûts d'exploitation directs.....	(21)	(19)
BAIIA ajusté ¹	57	54
Charge d'intérêts.....	(13)	(9)
Impôt exigible.....	—	(1)
Fonds provenant des activités.....	45 \$	44 \$
<i>Production (GWh) – MLT.....</i>	<i>393</i>	<i>326</i>
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>408</i>	<i>395</i>

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de nos activités de distribution d'énergie et de stockage se sont établis à 44 millions \$, contre 44 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des centrales récemment acquises et mises en service, y compris notre participation dans Neoen, qui ont été contrebalancées en partie par la vente récente de notre société de stockage par pompage au Royaume-Uni, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DU SECTEUR SOLUTIONS DURABLES

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur solutions durables pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Produits	178 \$	114 \$
Autres produits	21	29
Coûts d'exploitation directs.....	(146)	(92)
BAIIA ajusté ¹	85	51
Charge d'intérêts	(8)	(8)
Impôt exigible	(3)	(1)
Fonds provenant des activités.....	74 \$	42 \$

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités liées aux solutions durables se sont établis à 74 millions \$ en 2025 par rapport à 42 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance et de la hausse de l'apport de nos services nucléaires à l'échelle mondiale découlant de vents favorables dans le secteur nucléaire.

SIÈGE SOCIAL

Le tableau suivant présente les résultats du siège social pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Autres produits	7 \$	50 \$
Coûts d'exploitation directs.....	(11)	(10)
BAIIA ajusté ¹	(4)	40
Coûts de service de gestion	(56)	(53)
Charge d'intérêts	(50)	(39)
Distributions ²	(26)	(25)
Fonds provenant des activités.....	(135) \$	(77) \$

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Distributions sur les parts privilégiées, les actions privilégiées de catégorie A et les billets subordonnés perpétuels.

Les fonds provenant des activités ont diminué de 59 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison d'initiatives de financement supplémentaires à l'échelle de la société visant à financer la croissance et de profits à la vente d'actifs financiers qui avaient favorisé le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	73 \$	3 \$	(12) \$	301 \$	(165) \$	(23) \$	47 \$	(124) \$	100 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	103	20	47	224	143	61	11	—	609
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	9	(1)	(4)	(205)	(6)	39	—	(13)	(181)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	(9)	—	30	(201)	(33)	(22)	(28)	8	(255)
Divers ¹	13	1	2	(11)	109	19	20	14	167
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	—	—	—	56	56
Charge d'intérêts	93	15	95	194	117	54	1	55	624
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	1	2	4	—	31	(54)	—	—	(16)
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(56)	(3)	(125)	(176)	(61)	(17)	34	—	(404)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	227 \$	37 \$	37 \$	126 \$	135 \$	57 \$	85 \$	(4) \$	700 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 juin 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	26 \$	(39) \$	19 \$	8 \$	(18) \$	17 \$	9 \$	(110) \$	(88) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	103	19	37	196	128	34	—	—	517
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	4	(2)	4	(1)	3	3	(1)	(7)	3
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers.....	8	5	(20)	(72)	(2)	(15)	(17)	(3)	(116)
Divers ¹	5	44	1	43	37	12	(18)	61	185
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	53	53
Charge d'intérêts.....	91	13	95	118	79	40	6	47	489
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	1	2	1	10	2	1	—	(1)	16
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(73)	(7)	(106)	(166)	(112)	(38)	72	—	(430)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	165 \$	35 \$	31 \$	136 \$	117 \$	54 \$	51 \$	40 \$	629 \$

- ¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.
- ²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Résultat net	100 \$	(88) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	609	517
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(181)	3
Profit de change et sur les instruments financiers	(255)	(116)
Divers ¹	167	185
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(69)	(162)
Fonds provenant des activités	371 \$	339 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités par part pour les trimestres clos les 30 juin :

	2025	2024
Perte de base par part de société en commandite ¹	(0,22) \$	(0,28) \$
Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :		
Charge d'amortissement	0,45	0,39
Recouvrement d'impôt différé	(0,10)	(0,01)
Profit de change et sur les instruments financiers	(0,03)	(0,05)
Divers ²	0,46	0,46
Fonds provenant des activités par part ³	0,56 \$	0,51 \$

¹⁾ Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 283,8 millions (285,2 millions en 2024).

²⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation des attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs de parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

³⁾ Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 661,9 millions (663,3 millions en 2024), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

PROFIL DES CONTRATS

En règle générale, nous exploitons nos activités d'énergie en concluant des contrats pour disposer d'un fort degré de prévisibilité des fonds provenant des activités. Nous conservons une vision à long terme, à savoir que le prix de l'électricité et la demande d'électricité augmenteront en raison de l'électrification de l'économie mondiale, notamment dans les secteurs industriels et du transport, et du recours accru au numérique. Nous estimons par ailleurs que la demande d'énergie propre s'accroîtra, en raison du fait que la production à partir de sources renouvelables qui est la forme la moins chère de production d'électricité, d'une plus grande prise de conscience en matière de changements climatiques et d'exigences imposées par la législation de certaines régions afin de moins dépendre de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles.

Au Brésil et en Colombie, nous prévoyons aussi que les prix de l'électricité continueront d'être favorisés par le besoin de construire de nouvelles sources d'approvisionnement à moyen ou long terme pour répondre à la demande croissante. Par conséquent, nous nous attendons à obtenir des prix plus élevés lorsque nous renégocierons à moyen terme.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie que nous avons conclus pour les cinq prochains exercices relativement à la production en Amérique du Nord, au Brésil, en Europe et dans certains autres pays, selon une moyenne à long terme et au prorata. Le tableau ne tient pas compte de nos portefeuilles d'actifs hydroélectriques au Brésil et en Colombie, où nous prévoyons que les contrats d'électricité venant à échéance seront renégociés dans le cours normal des activités étant donné la logique de ces marchés de l'électricité. Pour le reste de l'exercice 2025 dans ces pays, le profil des contrats s'élève à respectivement 90 % et 90 % de la moyenne à long terme. Dans l'ensemble, la durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de notre portefeuille d'énergie s'élève à 13 ans (au prorata).

(En GWh, sauf indication contraire)	Solde en 2025	2026	2027	2028	2029
Hydroélectricité					
Amérique du Nord					
États-Unis ¹	3 201	6 847	6 549	6 102	6 110
Canada	1 678	4 021	4 058	4 058	4 008
	4 879	10 868	10 607	10 160	10 118
Énergie éolienne.....	4 478	8 813	8 313	8 241	7 888
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	2 680	5 222	5 244	5 207	5 141
Énergie décentralisée et stockage	661	1 341	1 320	1 304	1 284
Solutions durables	22	53	53	51	41
Production visée par contrat au prorata	12 720	26 297	25 537	24 963	24 472
Production non visée par contrat au prorata	979	2 795	3 555	4 129	4 620
Production moyenne à long terme au prorata	13 699	29 092	29 092	29 092	29 092
Participations ne donnant pas le contrôle	37 290	76 009	76 009	76 009	76 009
Production moyenne à long terme totale	50 989	105 101	105 101	105 101	105 101
Production visée par contrat – en % de la production totale au prorata	93 %	90 %	88 %	86 %	84 %
Prix par MWh – production totale au prorata	74 \$	77 \$	78 \$	80 \$	81 \$

¹⁾ Comprend la production de 600 GWh pour 2025, 1 396 GWh pour 2026 et 408 GWh pour 2027, garantie par des contrats financiers.

La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée au prorata s'élève à 14 ans en Amérique du Nord, à 18 ans en Europe, à 9 ans au Brésil, à 5 ans en Colombie et à 16 ans dans l'ensemble de nos autres territoires.

Au cours des cinq prochains exercices, un certain nombre de contrats viendront à échéance relativement à nos centrales hydroélectriques en Amérique du Nord. Selon les prix de marché actuels de l'énergie et des produits accessoires, nous prévoyons une incidence positive nette sur les flux de trésorerie.

En ce qui concerne le portefeuille en Colombie, nous continuons de nous concentrer sur l'obtention de contrats à long terme tout en maintenant un certain pourcentage de production non contractuelle de manière à atténuer le risque hydrologique.

La majorité des contrats d'achat d'électricité à long terme d'Énergie Brookfield relatifs à nos entreprises en Amérique du Nord et en Europe sont conclus avec des contreparties solvables ou de première qualité. L'exposition économique au prorata de la production visée par contrat s'établit comme suit : organismes de réglementation de l'électricité (32 %), sociétés de distribution (24 %), utilisateurs commerciaux et industriels (34 %) et Brookfield (10 %).

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

STRUCTURE DU CAPITAL

Un élément important de notre stratégie de financement est l'accès par nos filiales à du financement de première qualité pour financer la quasi-totalité de notre dette au moyen d'emprunts sans recours sur des actifs précis, sans clauses financières restrictives portant sur le maintien. La grande majorité de notre dette est cotée de première qualité ou atteint les seuils de première qualité et environ 90 % de notre dette est associée à des projets.

Le tableau suivant présente la structure du capital :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Siège social		Données consolidées	
	30 juin 2025	31 déc. 2024	30 juin 2025	31 déc. 2024
Facilité de crédit de la société mère ¹	169 \$	240 \$	169 \$	240 \$
Papier commercial ¹	866	431	866	431
Dette				
Billets à moyen terme ²	3 213	3 008	3 213	3 008
Billets hybrides ²	331	139	331	139
Emprunts sans recours ³	—	—	33 625	30 904
	3 544	3 147	37 169	34 051
Passifs d'impôt différé, montant net ⁴	—	—	8 288	8 109
Capitaux propres				
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	23 627	26 168
Actions privilégiées	568	537	568	537
Billets subordonnés perpétuels	737	737	737	737
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	634	634	634	634
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	7 761	8 380	7 761	8 380
Total de la structure du capital	13 244 \$	13 435 \$	78 784 \$	78 616 \$
Ratio d'endettement	27 %	23 %	47 %	43 %
Ratio d'endettement (valeur de marché) ⁵	15 %	15 %	42 %	40 %

¹⁾ Les ratios d'endettement ne tiennent pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

²⁾ Les billets à moyen terme et les billets hybrides ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 16 millions \$ (16 millions \$ en 2024), déduction faite des primes non amorties.

³⁾ Les emprunts consolidés sans recours comprennent un montant de 1 187 millions \$ (1 494 millions \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais contractée auprès d'un fonds privé soutenu par Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 231 millions \$ (171 millions \$ en 2024) et des primes non amorties de 204 millions \$ (145 millions \$ en 2024).

⁴⁾ Passifs d'impôt différé moins les actifs d'impôt différé.

⁵⁾ Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des billets subordonnés perpétuels, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le tableau qui suit résume les liquidités disponibles :

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à Énergie Brookfield	779 \$	770 \$
Placements dans des titres négociables	142	201
Facilités de crédit de la société mère		
Facilités de crédit autorisées	2 450	2 450
Emprunts effectués sur les facilités de crédit	(169)	(240)
Facilité de lettres de crédit autorisée	500	500
Lettres de crédit émises	(342)	(335)
Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère	2 439	2 375
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales au prorata	1 317	974
Liquidités disponibles	4 677 \$	4 320 \$

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement, nos distributions et les autres dépenses ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme sur le plan de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹	Taux d'intérêt (%) ¹	Durée (en années)	Total ¹
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)						
Emprunts de la société mère						
Facilités de crédit	5,6	5	169 \$	5,6	5	240 \$
Papier commercial	4,8	<1	866	5,0	<1	431
Billets à moyen terme	4,5	12	3 213	4,4	12	3 008
Billets hybrides	5,4	30	331	5,5	30	139
Emprunts sans recours au prorata ²						
Hydroélectricité	6,2	11	5 230	6,0	11	4 887
Énergie éolienne	5,0	11	2 772	4,7	10	2 144
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,0	12	2 758	5,2	12	2 431
Énergie décentralisée et stockage	5,2	9	898	4,3	7	870
Solutions durables.....	6,3	6	407	6,3	6	399
	5,6	11	12 065	5,4	11	10 731
			16 644 \$			14 549 \$
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite						
des primes non amorties			(135)			(114)
			16 509			14 435
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			(1 686)			(1 438)
Participations ne donnant pas le contrôle et autres ³			22 930			21 393
Selon les états financiers IFRS			37 753 \$			34 390 \$

¹⁾ Comprend le rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

²⁾ Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

³⁾ Comprennent les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Solde en 2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts¹							
Billets à moyen terme ²	— \$	— \$	367 \$	— \$	349 \$	2 497 \$	3 213 \$
Billets hybrides ²	—	—	—	—	—	331	331
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	442	251	149	166	660	1 349	3 017
Énergie éolienne.....	2	36	23	183	179	300	723
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	4	56	13	141	119	300	633
Énergie décentralisée et stockage ...	6	10	42	116	56	143	373
Solutions durables.....	4	—	—	—	—	332	336
	458	353	227	606	1 014	2 424	5 082
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	64	167	154	188	142	1 498	2 213
Énergie éolienne.....	142	178	202	174	179	1 174	2 049
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	114	171	166	210	162	1 302	2 125
Énergie décentralisée et stockage ...	31	36	39	35	108	276	525
Solutions durables.....	5	9	8	20	6	23	71
	356	561	569	627	597	4 273	6 983
Total.....	814 \$	914 \$	1 163 \$	1 233 \$	1 960 \$	9 525 \$	15 609 \$

¹⁾ Le calendrier de remboursement de la dette ne tient pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

²⁾ Les billets à moyen terme et les billets hybrides ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 16 millions \$ (16 millions \$ en 2024), déduction faite des primes non amorties et des escomptes.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2029 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre Société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres de créance et d'actions privilégiées. En outre, nous disposons de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,5 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de

capitaux et ont toujours plutôt servi et devraient continuer à servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :				
Activités d'exploitation	379 \$	231 \$	766 \$	555 \$
Activités de financement	2 558	508	4 748	1 329
Activités d'investissement	(3 066)	(894)	(6 857)	(1 729)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	65	(27)	121	(44)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(64) \$	(182) \$	(1 222) \$	111 \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 se sont établis à respectivement 379 millions \$ et 766 millions \$, comparativement à respectivement 231 millions \$ et 555 millions \$ en 2024, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des deux périodes.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, respectivement 2 558 millions \$ et 4 748 millions \$. Comme nous l'expliquons ci-après, notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous ont permis de financer la croissance et de dégager, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, un produit net de respectivement 3 414 millions \$ et 6 157 millions \$, tiré de financements de la société mère et de financements sans recours, d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net, notamment l'émission de billets à moyen terme totalisant 450 millions \$ CA (307 millions \$) et de billets hybrides totalisant 250 millions \$ CA (182 millions \$) et du remboursement de billets à moyen terme totalisant 400 millions \$ CA (291 millions \$) avant l'échéance, d'achats effectués sur le marché libre et de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire visant les obligations convertibles de Neoen.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les distributions versées aux porteurs de parts, y compris les distributions incitatives versées aux commandités, se sont établies à respectivement 281 millions \$ et 564 millions \$ (respectivement 271 millions \$ et 531 millions \$ en 2024). Nous avons porté nos distributions à 1,492 \$ par part de société en commandite en 2025 sur une base annualisée (1,420 \$ en 2024), soit une hausse de plus de 5 % par part de société en commandite à partir du premier trimestre de 2025. Celles versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées, aux porteurs de billets subordonnés perpétuels et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025 se sont élevées à respectivement 568 millions \$ et 811 millions \$ (respectivement 269 millions \$ et 401 millions \$ en 2024).

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement 508 millions \$ et 1 329 millions \$. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous avaient permis de financer notre croissance et de dégager un produit net de respectivement 1 390 \$ et 2 647 millions \$, provenant de financements de la société mère et de financements sans recours effectué au cours du trimestre, y compris l'émission de billets à moyen terme d'une valeur en capital de 400 millions \$ CA (297 millions \$) et l'émission de billets subordonnés perpétuels verts d'une valeur de 150 millions \$ au cours du premier trimestre de 2024, d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital net des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net.

Activités d'investissement

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 3 066 millions \$ et 6 857 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons conclu l'acquisition de Neoen au moyen de la réalisation d'achats effectués sur le marché libre, de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire en vue d'une participation supplémentaire de 47 % dans Neoen, de l'injection de capitaux supplémentaires dans nos investissements structurés et dans nos participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et de l'acquisition d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, pour un total de 1 745 millions \$.

Notre investissement continu comprenant la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de production décentralisée et de systèmes de stockage d'énergie par batteries dans nos principaux marchés s'est élevé à respectivement 1 478 millions \$ et 3 024 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025, nous avons généré un produit de respectivement 325 millions \$ et 876 millions \$ tiré de la vente d'actifs éoliens et solaires en Inde d'une puissance de 1 004 MW, de notre participation de 25 % dans une centrale de stockage par pompage en Europe d'une puissance de 2,2 GW, de notre participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW et de la vente de certains titres financiers.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 894 millions \$ et 1 729 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons investi dans notre croissance à hauteur de 11 millions \$, notamment dans des placements visant à accroître notre participation dans une plateforme d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan. Notre investissement continu dans nos immobilisations corporelles, comprenant la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de production décentralisée et de systèmes de stockage d'énergie par batteries dans nos principaux marchés s'est élevé à respectivement 820 millions \$ et 1 660 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2024, nous avons dégagé des produits de 278 millions \$ et 283 millions \$ de la vente d'un actif hydroélectrique de 30 MW et d'un actif de stockage par batteries de 60 MW aux États-Unis, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil de 85 MW et de certains titres financiers.

ACTIONS, PARTS ET BILLETS EN CIRCULATION

Les actions, les parts et les billets en circulation étaient comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actions privilégiées de catégorie A¹	31 035 967	31 035 967
Billets subordonnés perpétuels		
Solde au début de l'exercice.....	30 400 000	24 400 000
Émissions	—	6 000 000
Solde à la fin de la période	30 400 000	30 400 000
Parts privilégiées²		
Solde au début de l'exercice.....	31 000 000	38 000 000
Rachat de parts de société en commandite privilégiées.....	—	(7 000 000)
Solde à la fin de la période	31 000 000	31 000 000
Participation de commandité	3 977 260	3 977 260
Parts de société en commandite rachetables/échangeables	194 487 939	194 487 939
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2³		
Solde au début de l'exercice.....	179 640 851	179 651 526
Échangées contre des parts de société en commandite de BEP	(35 561)	(10 675)
Solde à la fin de la période	179 605 290	179 640 851
Parts de société en commandite		
Solde au début de l'exercice.....	285 180 371	287 164 340
Rachat de parts de société en commandite pour annulation	(1 522 975)	(2 279 654)
Régime de réinvestissement des distributions	139 220	285 010
Émises contre des actions échangeables de BEPC	35 561	10 675
Solde à la fin de la période	283 832 177	285 180 371
Total des parts de société en commandite, compte tenu d'un échange intégral ⁴	657 925 406	659 309 161

¹⁾ Les actions privilégiées de catégorie A sont divisées en série comme suit : 8 372 310 actions privilégiées de catégorie A, série 1 sont en circulation (6 849 533 actions en 2024); 1 587 754 actions privilégiées de catégorie A, série 2 sont en circulation (3 110 531 actions en 2024); 9 961 399 actions privilégiées de catégorie A, série 3 sont en circulation (9 961 399 actions en 2024); 4 114 504 actions privilégiées de catégorie A, série 5 sont en circulation (4 114 504 actions en 2024); et 7 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 6 sont en circulation (7 000 000 d'actions en 2024).

²⁾ Les parts privilégiées sont divisées en séries et certaines de ces séries permettent la conversion de leurs parts, à raison de une pour une, au gré du porteur comme suit : 7 000 000 de parts privilégiées de série 7 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 8 à partir du 31 janvier 2026); 10 000 000 de parts privilégiées de série 13 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 14 à partir du 30 avril 2028); 8 000 000 de parts privilégiées de série 17 sont en circulation et 6 000 000 de parts privilégiées de série 18 sont en circulation.

³⁾ Comprennent 144 885 607 actions échangeables de BEPC (144 921 168 en 2024) et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 (34 719 683 en 2024).

⁴⁾ Les montants échangés intégralement supposent l'échange de toutes les parts de société en commandite rachetables/échangeables, des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 contre des parts de société en commandite.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Le tableau suivant présente les dividendes et distributions déclarés et versés pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	Déclarés		Versés		Déclarés		Versés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actions privilégiées de catégorie A	7 \$	6 \$	7 \$	6 \$	14 \$	13 \$	14 \$	13 \$
Billets subordonnés perpétuels	10	10	10	10	20	17	20	17
Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A	9	9	9	9	17	20	17	20
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	542	244	542	244	760	351	760	351
Participation de commandité et distributions incitatives.....	37	33	37	30	76	67	75	63
Parts de société en commandite rachetables/échangeables.....	73	69	73	69	147	139	147	138
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	67	64	67	67	135	129	135	131
Parts de société en commandite	106	101	104	105	214	204	207	199

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation faites à l'égard de tiers dans le cadre de certaines transactions ou de toutes les garanties données à cet égard

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

En avril 2021, en décembre 2021 et en mars 2024, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur respective de 350 millions \$, 260 millions \$ et 150 millions \$ aux taux fixes de respectivement 4,625 %, 4,875 % et 7,250 %.

Ces billets sont garantis entièrement et inconditionnellement sur une base subordonnée par Brookfield Renewable Partners L.P., BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments Limited et BEP Subco Inc. (collectivement, les « filiales garantes »). Les autres filiales d'Énergie Brookfield ne garantissent pas ces titres et sont désignées ci-dessus comme les « filiales non garantes ».

Conformément à la Rule 13-01 de la Regulation S-X de la SEC, les tableaux ci-après présentent les informations financières résumées combinées de Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. et des filiales garantes :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produits ¹	— \$	— \$	— \$	— \$
Profit brut	—	—	—	—
Produits des dividendes reçus des filiales non garantes	269	29	481	46
Résultat net.....	194	10	300	(22)

¹⁾ Le total des produits d'Énergie Brookfield pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 s'est établi à respectivement 1 692 millions \$ et 3 272 millions \$ (respectivement 1 482 millions \$ et 2 974 millions \$ en 2024).

(EN MILLIONS)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs courants ¹	1 340 \$	392 \$
Total de l'actif ^{2, 3}	1 515	507
Passifs courants ⁴	8 507	7 259
Total du passif ⁵	9 015	7 698

¹⁾ Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 1 330 millions \$ (383 millions \$ en 2024).

²⁾ Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le total de l'actif d'Énergie Brookfield s'élevait à respectivement 98 601 millions \$ et 94 809 millions \$.

³⁾ Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 1 392 millions \$ (408 millions \$ en 2024).

⁴⁾ Le montant à payer à des filiales non garantes s'est élevé à 7 408 millions \$ (6 629 millions \$ en 2024).

⁵⁾ Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 7 408 millions \$ (6 715 millions \$ en 2024).

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Énergie Brookfield n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Pour répondre aux fins générales de la Société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 juin 2025, les lettres de crédit émises totalisaient 4 285 millions \$ (2 792 millions \$ en 2024).

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non auditée des huit derniers trimestres :

	2025		2024				2023	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)								
Production totale (GWh) – MLT.....	31 450	30 476	24 779	22 151	24 895	22 514	22 641	16 800
Production totale (GWh) – réelle	30 650	29 008	21 121	18 819	21 467	20 300	17 006	15 870
Production d'énergie renouvelable au prorata (GWh) – MLT.....	9 770	8 999	8 616	8 132	9 522	8 654	8 492	7 110
Production d'énergie renouvelable réelle au prorata (GWh).....	9 542	8 670	6 868	7 320	8 298	8 461	7 045	6 386
Produits.....	1 692 \$	1 580 \$	1 432 \$	1 470 \$	1 482 \$	1 492 \$	1 323 \$	1 179 \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts.....	(112)	(197)	(9)	(181)	(154)	(120)	35	(64)
Résultat de base par part de société en commandite	(0,22)	(0,35)	(0,06)	(0,32)	(0,28)	(0,23)	0,01	(0,14)
Fonds provenant des activités	371	315	304	278	339	296	255	253
Fonds provenant des activités par part	0,56	0,48	0,46	0,42	0,51	0,45	0,38	0,38
Distribution par part de société en commandite	0,37	0,37	0,36	0,36	0,36	0,36	0,34	0,34

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les semestres clos les 30 juin :

	(GWh)				(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Production MLT		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité										
Amérique du Nord.....	6 829	6 608	6 796	6 796	632 \$	559 \$	399 \$	371 \$	261 \$	234 \$
Brésil	1 950	2 043	1 924	2 028	100	112	73	77	63	66
Colombie.....	1 904	1 364	1 769	1 751	138	151	90	76	44	29
	10 683	10 015	10 489	10 575	870	822	562	524	368	329
Énergie éolienne	4 514	4 236	4 975	4 944	311	324	255	257	170	190
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	2 295	1 829	2 708	2 106	222	213	230	207	163	152
Énergie décentralisée et stockage.....	720	679	646	551	120	113	179	97	158	78
Solutions durables	—	—	—	—	308	233	107	86	86	75
Siège social	—	—	—	—	—	—	(8)	33	(259)	(189)
Total.....	18 212	16 759	18 818	18 176	1 831 \$	1 705 \$	1 325 \$	1 204 \$	686 \$	635 \$

¹⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le semestre clos le 30 juin 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	74 \$	2 \$	62 \$	196 \$	(268) \$	95 \$	71 \$	(240) \$	(8) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement.....	200	35	94	445	277	118	23	—	1 192
(Recouvrement) charge d'impôt différé.....	—	—	1	(235)	(32)	61	—	(21)	(226)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	(16)	8	31	(334)	(112)	(30)	(64)	13	(504)
Divers ¹	36	2	5	156	258	25	22	24	528
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	—	—	—	105	105
Charge d'intérêts.....	186	28	170	390	246	102	2	109	1 233
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	2	5	31	(1)	39	(135)	—	2	(57)
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(83)	(7)	(304)	(362)	(178)	(57)	53	—	(938)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	399 \$	73 \$	90 \$	255 \$	230 \$	179 \$	107 \$	(8) \$	1 325 \$

- ¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.
- ²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net attribuable aux porteurs de parts pour le semestre clos le 30 juin 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité			Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie						
Résultat net	119 \$	(38) \$	47 \$	17 \$	(79) \$	(11) \$	3 \$	(216) \$	(158) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement	207	39	74	406	224	65	4	—	1 019
(Charge) recouvrement d'impôt différé	2	(2)	8	(7)	2	—	(1)	(13)	(11)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	(40)	8	(9)	(147)	5	(7)	(40)	(6)	(236)
Divers ¹	(40)	48	(5)	14	16	(12)	(8)	77	90
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	—	—	—	98	98
Charge d'intérêts	175	30	192	229	164	72	9	94	965
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	2	4	16	19	2	2	—	(1)	44
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(54)	(12)	(247)	(274)	(127)	(12)	119	—	(607)
BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts	371 \$	77 \$	76 \$	257 \$	207 \$	97 \$	86 \$	33 \$	1 204 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les semestres clos les 30 juin :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Résultat net.....	(8) \$	(158) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	1 192	1 019
(Recouvrement) d'impôt différé.....	(226)	(11)
Profit de change et sur les instruments financiers	(504)	(236)
Divers ¹	528	90
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(296)	(69)
Fonds provenant des activités	686 \$	635 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. La perte de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités par part pour les semestres clos les 30 juin :

	Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024
Perte de base par part de société en commandite ¹	(0,58) \$	(0,51) \$
Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :		
Charge d'amortissement.....	0,86	0,77
Recouvrement d'impôt différé	(0,10)	(0,05)
Profit de change et sur les instruments financiers.....	(0,03)	(0,11)
Divers ²	0,89	0,86
Fonds provenant des activités par part ³	1,04 \$	0,96 \$

¹⁾ Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 284,3 millions (286,0 millions en 2024).

²⁾ Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation des attributs fiscaux de certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs de parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

³⁾ Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 662,4 millions (664,1 millions en 2024), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite.

PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités sont préparés conformément aux IFRS, selon lesquelles il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », de nos états financiers audités n'est considérée comme une estimation comptable critique aux termes du Règlement canadien 51-102 sur les obligations d'information continue, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de la période correspondante de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans ce rapport. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs, parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque ». L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers d'Énergie Brookfield de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent

aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société en commandite. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur Énergie Brookfield.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du semestre clos le 30 juin 2025 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, a convenu d'acquérir une participation additionnelle d'au plus 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour environ 1 milliard \$. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2025. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir une participation de 40 % dans une plateforme d'énergie renouvelable qui comprend des actifs de production décentralisée en exploitation et en construction en Amérique du Sud d'une puissance de 188 MW pour une contrepartie d'environ 28 millions \$ (montant net de 3 millions \$ pour Énergie Brookfield). Sous réserve des modalités de clôture habituelles, la transaction devrait se clôturer au deuxième semestre de 2025.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu des ententes visant la vente de deux participations de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 450 MW, pour un produit prévu d'environ 522 millions \$ (montant net de 250 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente de sa participation de 50 % dans une entreprise internationale de développement de production décentralisée, pour un produit d'environ 57 millions € (67 millions \$) (montant net de 11 millions € (13 millions \$) pour Énergie Brookfield). Énergie Brookfield comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée en Espagne pour un montant d'environ 116 millions € (136 millions \$) (montant net de 23 millions € (27 millions \$) pour Énergie Brookfield). Le portefeuille d'actifs sera fourni en apport à une plateforme de production décentralisée au Royaume-Uni.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation en Australie d'une puissance de 317 MW, pour un produit d'environ 258 millions \$ AU (168 millions \$) (montant net de 24 millions \$ AU (16 millions \$) pour Énergie Brookfield). Sous réserve des modalités de clôture habituelles, la transaction devrait se clôturer au deuxième semestre de 2025.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé la vente d'un portefeuille en Australie d'une puissance de 650 MW comportant des projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage par batteries en exploitation et en construction qui faisaient déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente au moment de l'acquisition de Neoen.

PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés d'Énergie Brookfield comprennent i) les parts de société en commandite sans droit de vote, émises dans le public et détenues par des porteurs de parts publics et par Brookfield, ii) les actions échangeables de BEPC, détenues par des actionnaires publics et par les détenteurs de Brookfield, iii) les actions échangeables de catégorie A.2, détenues par Brookfield, iv) les parts de société en commandite rachetables/échangeables de BRELP, filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et v) la participation de commandité dans BRELP, détenue par Brookfield.

Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables ont les mêmes attributs économiques à tous les égards, sauf que les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur d'actions, et les parts de société en commandite rachetables/échangeables à Brookfield, le droit de demander que la totalité ou une tranche de ces actions ou parts soient rachetées pour une contrepartie en trésorerie. Cependant, Énergie Brookfield a le droit, à son gré, de régler toute demande de rachat liée aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux actions échangeables de BEPC au moyen de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une. Par ailleurs, Énergie Brookfield peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat liée aux actions échangeables de catégorie A.2 au moyen d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, au gré de Brookfield, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC émises dans le public et les détenteurs de Brookfield, en tant que porteur d'actions échangeables de BEPC, d'actions échangeables de catégorie A.2 et de parts de société en commandite rachetables/échangeables, ont droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de la société en commandite. Étant donné qu'Énergie Brookfield, à son gré, a le droit de régler toute demande de rachat liée aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite rachetables/échangeables au moyen de parts de société en commandite et toute demande de rachat liée aux actions échangeables de catégorie A.2 au moyen d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, au gré de Brookfield, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont classées dans les capitaux propres, et non comme un passif.

Étant donné la caractéristique d'échange mentionnée ci-dessus, nous présentons les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité comme des composantes distinctes des capitaux propres consolidés. Cette présentation n'a aucune incidence sur le total du résultat, sur l'information par part ou par action ni sur le total des capitaux propres consolidés.

Production réelle et moyenne à long terme

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le secteur énergie décentralisée et solutions durables comprend la production des centrales de production décentralisée, les actifs de stockage par pompage, la cogénération en Amérique du Nord et les centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 30 ans. La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Colombie correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 20 ans. Pour la quasi-totalité de nos actifs hydroélectriques situés au Brésil, la moyenne à long terme est fondée sur le volume de référence d'électricité attribué à nos centrales et est encadrée de façon à répartir le risque lié à la production entre les producteurs. La moyenne à long terme des actifs éoliens correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données historiques sur la vitesse des vents réalisée sur une période qui couvre habituellement 10 ans. La moyenne à long terme des actifs solaires destinés aux réseaux publics correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur les niveaux de rayonnement solaire des 14 à 20 dernières années enregistrés à l'emplacement de nos projets, combinés aux données de production réelle au cours de la période d'exploitation.

Nous comparons la production réelle à la production moyenne à long terme afin de mettre en évidence l'incidence d'un facteur important qui influe sur la variabilité de nos résultats d'activité. À court terme, nous sommes conscients que les conditions hydrologiques, le régime des vents et le rayonnement solaire varient d'une période à l'autre, mais, au fil du temps, nous nous attendons à ce que nos centrales continuent de produire conformément à leurs moyennes à long terme, lesquelles se sont avérées des indicateurs de rendement fiables.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

La production des centrales de stockage par pompage et de cogénération en Amérique du Nord dépend grandement des prix du marché plutôt que de la capacité de production de ces centrales. Notre centrale de stockage par pompage en Europe produit de l'électricité sur commande aux termes de nos contrats de services auxiliaires. La production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil est tributaire de la quantité de canne à sucre récoltée au cours d'une année donnée. Pour ces raisons, nous ne tenons pas compte d'une moyenne à long terme pour ces centrales.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles elle a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines participations de production d'énergie renouvelable et de solutions durables, ou elle exerce une influence notable sur celles-ci. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie et dans Neoen. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Se reporter à la note 1 s) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun » de nos états financiers consolidés annuels audités au 31 décembre 2024 pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée, stockage par pompage et système de stockage d'énergie par batteries), 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable de source agricole, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération, biomasse, services nucléaires, électrocarburants et transformation énergétique), et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région (Amérique du Nord, Colombie et Brésil). Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre Société.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 6, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations trimestrielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des porteurs de parts que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) tiennent compte de la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la Société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et puis que 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons monétisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui pourrait autrement ne pas être reflété dans notre compte consolidé de résultats.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis d'Énergie Brookfield sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales d'Énergie Brookfield, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont Énergie Brookfield détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre Société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Énergie Brookfield se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Énergie Brookfield fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Énergie Brookfield tient compte des autres produits dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement latent de juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

Énergie Brookfield estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex., les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. Énergie Brookfield tient compte des autres produits afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement latent de juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée. Pour ses états financiers consolidés intermédiaires non audités, Énergie Brookfield utilise le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, Immobilisations corporelles, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles qu'elle prévoit qu'Énergie Brookfield engagera sur un horizon à long terme.

Énergie Brookfield estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement d'Énergie Brookfield. Les fonds provenant des activités par part ne sauraient se substituer au résultat par action comme mesure de rendement et ne sont pas représentatifs des montants disponibles aux fins de distribution.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités d'Énergie Brookfield.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations d'Énergie Brookfield dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à Brookfield de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont Énergie Brookfield a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS d'Énergie Brookfield, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités d'Énergie Brookfield et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata d'Énergie Brookfield ne doit pas être considérée distinctement des états financiers d'Énergie Brookfield préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 9 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les distributions et les dividendes futurs versés aux porteurs de parts de société en commandite et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « susceptible », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et cette information ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales d'énergie renouvelable; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; les changements dans les politiques et incitatifs gouvernementaux relatifs aux secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie ou les contrats à long terme semblables entre un vendeur et un acheteur de production d'énergie électrique); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille d'énergie renouvelable ou une modification du profil des contrats de projets d'énergie renouvelable futurs; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; la capacité de respecter, de remplacer ou de renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que nos droits réels immobiliers pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui nous sont accordés; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; les incidences négatives des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; notre dépendance aux systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque financier et le risque sur marchandises; la fin du programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien ou tout changement à ce programme; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect des obligations par les contreparties à nos contrats; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; le resserrement de la réglementation relativement à nos activités; les nouvelles initiatives réglementaires liées au développement durable et aux facteurs ESG; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; les cas de force majeure; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; le fait que les technologies

récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; la gestion inefficace des ressources humaines; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incidence sur les droits humains de nos activités d'affaires; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités de notre entreprise de services d'énergie nucléaire; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à prendre de l'expansion; l'indemnisation insuffisante de nos activités de services nucléaires; notre incapacité à financer nos activités et à financer la croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou notre incapacité à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les conventions de prêt, de crédit et de sûreté; la révision de nos cotes de crédit; la création d'une dette à multiples paliers au sein de notre structure organisationnelle; les restrictions à l'égard de notre capacité à exercer certaines activités ou à faire des distributions en raison de nos dettes; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de notre stratégie de couverture ou d'une tout autre façon; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient à nos activités ou à nos actifs; l'évolution de nos activités actuelles, y compris au moyen de placements futurs dans les solutions durables; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos transactions ou de nos acquisitions; notre incapacité à développer des projets figurant dans notre portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentreprises; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de nos coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants et les restrictions des investissements étrangers directs; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; la décision de Brookfield de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ de certains ou de tous les principaux professionnels de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos actionnaires ou porteurs de parts; notre incapacité à résilier la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services en vertu de nos ententes avec ce dernier; la relation de Brookfield avec des entreprises autonomes (dont Oaktree); les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; les changements dans le montant en espèces que nous pouvons distribuer à nos porteurs de parts; les ventes et émissions futures de nos titres occasionneront une dilution pour les porteurs de titres actuels et même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEPC; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; l'incapacité de nos porteurs de parts à participer à la gestion de BEP; la capacité limitée des porteurs de parts à obtenir une instance judiciaire favorable pour les litiges liés à BEP ou à exécuter des jugements contre nous; notre dépendance à l'égard des filiales pour fournir les fonds nécessaires au paiement des distributions; les risques de change associés aux distributions de BEP; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; les changements dans le droit fiscal ou la pratique fiscale ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle du présent rapport. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrit dans ce formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus et normalisés selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente de la définition utilisée par d'autres sociétés ainsi que de la définition utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités ou les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent aux investisseurs et autres lecteurs de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté, des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 6, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

Brookfield Renewable Partners L.P.

bep.brookfield.com

NYSE: BEP

TSX: BEP.UN